

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: **STROMBOLI CANNELLE ORANGE 750 ML(A750SCAOBUT)**
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation: Désodorisant d'ambiance
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :
- Producteur/fournisseur: GEH
- Parc d'Activités des Cortots
12, rue des Cortots
21 121 Fontaine-Les-Dijon
France - Mail : geh@geh.fr - www.geh.fr
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Numéro d'appel d'urgence +33 (0)1 45 42 59 59 (INRS FRANCE)
Belgique - Tel : 32 070/245 245
Suisse : 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :



GHS02

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger :



GHS02 GHS07

- Mention d'avertissement : Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
alpha-méthylcinnamaldéhyde
(R)-p-mentha-1,8-diène
eugenol
Alcool cinnamylique
Coumarine
- Mentions de danger :

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 24.11.2017

Numéro de version 1

Révision: 24.11.2017

Nom du produit: STROMBOLI CANNELLE ORANGE

(suite de la page 1)

Conseils de prudence :

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
 P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
 P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers :
Résultats des évaluations PBT et vPvB :

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélange

- **Description:** Préparation: composée des substances indiquées ci-après.

Composants dangereux:

CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Numéro index: 601-004-00-0 RTECS: EJ 4200000 Reg.nr.: 01-2119474691-32	butane (≤ 0.1 % butadiène) Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	50-100%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5 RTECS: TX 2275000 Reg.nr.: 01-2119486944-21	propane Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	10-25%
CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Numéro index: 603-002-00-5 RTECS: KQ 6300000 Reg.nr.: 01-2119457610-43-xxxx	éthanol Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319	10-25%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Numéro index: 601-004-00-0 RTECS: TZ 4300000 Reg.nr.: 01-2119485395-27	isobutane Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	<5%
CAS: 101-39-3 EINECS: 202-938-8 RTECS: GD 6600000	alpha-méthylcinnamaldéhyde Skin Sens. 1, H317	$\leq 2,5$ %
CAS: 5989-27-5 EINECS: 227-813-5 Numéro index: 601-029-00-7 RTECS: GW 6360000 Reg.nr.: 01-2119529223-47	(R)-p-mentha-1,8-diène Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	<1%
CAS: 1506-02-1 EINECS: 216-133-4 Reg.nr.: 01-2119539433-40	fixolide Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302	<0,25%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 24.11.2017

Numéro de version 1

Révision: 24.11.2017

Nom du produit: STROMBOLI CANNELLE ORANGE

		(suite de la page 2)
CAS: 97-53-0 EINECS: 202-589-1 Reg.nr.: 01-2119971802-33	eugenol ⚠ Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	<0,25%
CAS: 104-54-1 EINECS: 203-212-3 RTECS: GE 2200000 Reg.nr.: 01-2119934496-29	Alcool cinnamylique ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	<0,25%
CAS: 91-64-5 EINECS: 202-086-7 RTECS: GN 4200000 Reg.nr.: 01-2119949300-45	Coumarine ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	<0,25%

· SVHC Aucun

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours :

· **Après inhalation excessive:**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

· **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie :

· 5.1 Moyens d'extinction: CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

· **Produits extincteurs à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 5.3 Conseils aux pompiers :

· **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

· 6.4 Référence à d'autres sections :

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 24.11.2017

Numéro de version 1

Révision: 24.11.2017

Nom du produit: STROMBOLI CANNELLE ORANGE

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage :

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

- Tenir les récipients hermétiquement fermés.
- Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

· Préventions des incendies et des explosions:



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

· Stockage :

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

- Stocker dans un endroit frais.
- Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

· Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

- Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.
- Stocker au frais et au sec dans des contenants bien fermés.
- Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle :

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle :

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 106-97-8 butane (≤ 0.1 % butadiène) (50-100%)

VME Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm

CAS: 64-17-5 éthanol (10-25%)

VME Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm
Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm

· DNEL

CAS: 64-17-5 éthanol

Dermique	DNEL Worker long-term systemic	343 mg/kg bw/d
Inhalatoire	DNEL Worker long-term systemic	950 mg/m ³
	DNEL Worker acute/short-term local effects	19 mg/m ³

· PNEC

CAS: 64-17-5 éthanol

Oral	PNEC sediment (fresh water)	3,6 mg/kg
	PNEC STP	0,72 mg/L
	PNEC aqua (fresh water)	0,96 mg/L
	PNEC aqua (marine water)	0,79 mg/L

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 24.11.2017

Numéro de version 1

Révision: 24.11.2017

Nom du produit: STROMBOLI CANNELLE ORANGE

(suite de la page 4)

PNEC sediment (marine water)	2,9 mg/kg
PNEC soil	0,63 mg/kg

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition :**

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· **Protection respiratoire:**

N'est pas nécessaire.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

· **Protection des mains:**



Gants de protection

· **Matériau des gants :** Butylcaoutchouc

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

· Forme:	Aérosol
· Couleur:	Selon désignation produit
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.

· **valeur du pH:** Non déterminé.

· **Changement d'état**

· **Point de fusion/point de congélation:** Non déterminé.

· **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:** -40 °C

· **Point éclair :** -97 °C

· **Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable.

· **Température d'auto inflammation:** 365 °C

· **Température de décomposition:** Non déterminé.

· **Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Propriétés explosives:** Non déterminé.

· **Limites d'explosion:**

· **Inférieure:** 1,5 Vol %

· **Supérieure:** 15 Vol %

· **Pression de vapeur à 20 °C:** 8.300 hPa

· **Densité:** Non déterminée.

· **Densité relative** Non déterminé.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 24.11.2017

Numéro de version 1

Révision: 24.11.2017

Nom du produit: STROMBOLI CANNELLE ORANGE

(suite de la page 5)

· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
· Dynamique:	Non déterminé.
· Cinématique:	Non déterminé.
· 9.2 Autres informations :	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique :**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses :** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

CAS: 64-17-5 éthanol		
Oral	LD50	7.060 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	20.000 mg/l (rat)
CAS: 101-39-3 alpha-méthylcinnamaldéhyde		
Oral	LD50	2.050 mg/kg (rat)
CAS: 5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène		
Oral	LD50	4.400 mg/kg (rat)
CAS: 1506-02-1 fixolide		
Oral	LD50	500 mg/kg (ATE)
CAS: 97-53-0 eugenol		
Oral	LD50	1.930 mg/kg (rat)
CAS: 104-54-1 Alcool cinnamylique		
Oral	LD50	2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)
CAS: 91-64-5 Coumarine		
Oral	LD50	293 mg/kg (rat)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 24.11.2017

Numéro de version 1

Révision: 24.11.2017

Nom du produit: STROMBOLI CANNELLE ORANGE

(suite de la page 6)

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

CAS: 64-17-5 éthanol

EC50 72h	275 mg/l (Algae)
EC50 48h	12.340 mg/l (daphnia)
EC50 96h	13.000 mg/l (fish)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Nocif pour les poissons.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant



Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Nocif pour les organismes aquatiques.

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination :

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets :**
- **Recommandation:**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

HP 3	Inflammable
HP 14	Écotoxique

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 24.11.2017

Numéro de version 1

Révision: 24.11.2017

Nom du produit: **STROMBOLI CANNELLE ORANGE**

(suite de la page 7)

- Emballages non nettoyés
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU
- ADR, IMDG, IATA

UN1950

- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADR
- IMDG
- IATA

UN1950 AÉROSOLS
AEROSOLS
AEROSOLS, inflammable

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR



- Classe
- Étiquette

2 5F Gaz.
2.1

- IMDG, IATA



- Class
- Label

2.1
2.1

- 14.4 Groupe d'emballage

- ADR, IMDG, IATA

néant

- 14.5 Dangers pour l'environnement:

Non applicable.

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz.

- Code danger:
- No EMS:
- Stowage Code

-
F-D,S-U
SW1 Protected from sources of heat.
SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.
SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

- Segregation Code

- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 24.11.2017

Numéro de version 1

Révision: 24.11.2017

Nom du produit: STROMBOLI CANNELLE ORANGE

(suite de la page 8)

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ)

1L

· Quantités exceptées (EQ)

Code: E0

Non autorisé en tant que quantité exceptée

· Catégorie de transport

2

· Code de restriction en tunnels

D

· IMDG

· Limited quantities (LQ)

1L

· Excepted quantities (EQ)

Code: E0

Not permitted as Excepted Quantity

· "Règlement type" de l'ONU:

UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Libellé des phrases de risques citées au paragraphe 3 :**

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Aérosols	Règles d'extrapolation
Sensibilisation cutanée Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 24.11.2017

Numéro de version 1

Révision: 24.11.2017

Nom du produit: STROMBOLI CANNELLE ORANGE

(suite de la page 9)

*ELINCS: European List of Notified Chemical Substances**CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)**DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)**PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)**LC50: Lethal concentration, 50 percent**LD50: Lethal dose, 50 percent**PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**SVHC: Substances of Very High Concern**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1**Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1**Press. Gas C: Gaz sous pression – Gaz comprimé**Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2**Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3**Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4**Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2**Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2**Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1**Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1**Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3*

FR